

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

# ***PROCES VERBAL***

de la séance du

**MARDI 2 OCTOBRE 2018**

à 18 H 30

Salle de réunion de la  
Communauté d'Agglomération d'Épinal

*(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Mardi 2 octobre 2018 à 18 h 30**  
**Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal**  
**4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY**

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-six septembre deux mil dix-huit, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, V. Marcot, P. Raffel, G. Colin, P. Hauler, P. Deau (*excusée points 1 et 2*), J.C. Cravoisy (*excusé points 1 et 2*), P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, B. Gille.

**EXCUSÉS** : Mesdames et Messieurs F. Dulot, J.C. Moretton, P. Soltys, F. Drevet, P. Nardin, O. Baraban, N. Braun, C. Petit, P. Deau (pouvoir à Monsieur M. Heinrich pour les points 1 et 2), J.C. Cravoisy (pouvoir à Monsieur R. Alémani pour les points 1 et 2), E. Del Génini, M.C. Serieys.

**ABSENT** : Néant

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Paul RAFFEL a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

**1 - Etablissement Public Foncier de Lorraine - Compte rendu annuel d'activité foncière**

Le Bureau Communautaire a pris acte du compte-rendu annuel d'activité foncière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal arrêté au 31 janvier 2018 présenté par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2 - Cession de terrain - Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AO 865 sise Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges pour une superficie totale d'environ 5.105 m<sup>2</sup> au profit de :

2/1 - Société Hyso Service

2/2 - Société Oujibou Construction Lorraine

2/3 - EURL Transport Robin Yann

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3 - Groupement de commande pour le marché de prestations d'assurances**

Le Bureau Communautaire a approuvé la modification de la convention constitutive d'un groupement de commande de prestation d'assurance avec la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Epinal et l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région, visant à autoriser la sortie de l'Office de Tourisme et de sa Région de ce groupement de commande et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4 - Conservatoire Gautier-d'Epinal**

Le Bureau Communautaire a approuvé le recours à des vacataires pour la création d'un orchestre au Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 - Modifications du tableau des effectifs**

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 3 octobre 2018,  
Le Président,



Michel HEINRICH